



Service canadien  
de jumelage des résidents

# Politique concernant les violations du jumelage

Service canadien de jumelage des résidents

# Qu'est ce que la politique concernant les violations du jumelage ?

La **politique concernant les violations du jumelage** maintient la sécurité et l'équité du jumelage en exigeant que toutes les personnes impliquées se comportent de manière professionnelle, éthique et responsable.

- Renforcer les obligations des candidats et des facultés fixées dans les **contrats de jumelage**.
- Offre des **exemples précis** des actions qui constituent une violation.
- Présente des sanctions **basées sur la gravité des violations** — allant d'une mise en garde corrective à une interdiction pluriannuelle du jumelage.

# Comment a-t-elle été développée ?

CaRMS a adopté une politique concernant les violations du jumelage en 2005. Elle est révisée et mise à jour annuellement pour assurer qu'elle suit le rythme de l'évolution du jumelage.

**Les organisations d'apprenants, les facultés et CaRMS** ont travaillé ensemble pour développer la plus récente la politique concernant les violations du jumelage, pour assurer que les personnes les plus directement touchées par le processus de violation du jumelage aient un rôle direct dans sa formation.



Resident  
Doctors  
of Canada



# Qui fait quoi lors du processus des violations?

## **Comité mixte de CaRMS concernant l'examen des violations du jumelage :**

A développé la politique concernant les violations du jumelage et la révise annuellement. Inclus des représentants des organisations d'apprenants (CFMS, FMEQ, MRCC, FMRQ), l'AFMC et CaRMS.

**Comité d'examen des violations :** Fait enquête et se prononce sur les violations signalées. Composé du comité exécutif du conseil d'administration de CaRMS, qui inclut des représentants d'apprenants et des facultés pour assurer que les points de vue de tous les participants au jumelage sont représentés dans le processus d'enquête des violations.

**CaRMS :** Gère le jumelage. Maintien la politique concernant les violations du jumelage et la rend disponible à tous les participants du jumelage.

**Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) :** Agis comme agent pour les facultés lors du jumelage et assure qu'elles sont informées de leurs obligations contractuelles.

# Le plus important... quel est votre rôle ?

Remplir vos obligations contractuelles  
et signaler des violations soupçonnées

A large, diverse crowd of stylized human figures in various colors and outfits, representing a multicultural group of people. The figures are arranged in several rows, filling the lower half of the slide.

**Garder le jumelage sécuritaire et équitable est une  
responsabilité partagée**

**Nous ne pouvons pas le faire sans votre aide**

# Comment cela fonctionne-t-il ?



# Qui détermine ce qui constitue une violation ?

**Les organisations d'apprenants, les facultés et CaRMS** travaillent ensemble pour déterminer les actions qui constituent des violations lors de la création de la politique concernant les violations du jumelage. La politique inclut des exemples clairs de ces violations, ainsi qu'une gamme de sanctions possibles pour chacun.

Le **comité d'examen des violations** de CaRMS, qui inclut des représentants de tous les intervenants du jumelage, fait enquête et se prononce sur chaque violation signalée conformément aux directives décrites dans la politique concernant les violations du jumelage.

## Pourquoi signaler une violation?

La politique concernant les violations du jumelage fonctionne uniquement si tous les participants du jumelage s'engagent à signaler les violations soupçonnées qu'ils rencontrent. Nous voulons tous que le processus de jumelage soit juste et sécuritaire pour tous. La réalisation de cet objectif est une responsabilité partagée et nous avons besoin de votre aide.

## Comment puis-je signaler une violation ?

Il est **sûr** et **facile** de signaler une violation—envoyez simplement un courriel à l'adresse [compliance@carms.ca](mailto:compliance@carms.ca). Les violations devraient être signalées par les personnes directement impliquées.

## Est-il sécuritaire de signaler une violation ?

Le processus est conçu pour être **sûr** et **sécuritaire**. CaRMS est un parti indépendant engagé à assurer l'impartialité et l'équité lors du jumelage et ces principes guident toutes les enquêtes.

Des précautions sont prises afin d'assurer la sécurité des individus qui signalent des violations, incluant la confidentialité si possible. En raison de la nature de la plupart des plaintes, l'anonymat complet n'est pas souvent possible, **mais le signalement d'une violation soupçonnée n'aura aucun effet sur votre candidature ou votre statut de jumelage.**

En fait, la signalisation de violations peut rendre le processus de jumelage plus sécuritaire pour vous et les autres participants.

# Qu'arrive-t-il si je suis reporté pour une violation ?

Vous recevrez un avis concernant la plainte par écrit, ainsi qu'une invitation à fournir votre réponse, incluant votre version de l'incident.

Si l'on découvre qu'une violation a en effet eu lieu, on s'attend à ce que vous respectiez les sanctions décrites dans le rapport final du comité d'enquête des violations. Si l'on découvre qu'une violation n'a pas eu lieu, l'affaire sera close et toutes les parties concernées seront avisées.

# Est-ce que je peut faire appel d'une décision du comité d'examen des violations?

On peut faire appel uniquement sur la base de la découverte de nouvelles preuves et/ou d'une incompréhension sérieuse présumée des preuves existantes. Le processus d'appel est décrit dans la [politique concernant les violations du jumelage](#).

